

**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE PARCS  
D'ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEIGNANX**

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID : 040-200005171-20250408-SGX\_DL7\_80425-DE

**N° 7****Objet : Participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2025**

Le 08 avril 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni, au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

**Assistaient à cette réunion :****Représentant le Département des Landes :**

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sylvie BERGEROO
- Mme Eva BELIN

**Représentant la Communauté de communes du Seignanx :**

- Mme Isabelle DUFAU
- Mme Nadine DURU
- Mme Laurence GUTIERREZ
- M. Marc MABILLET
- M. Gilles PEYNOCHE

**Avaient donné procuration :**

- M. Jean-Luc DELPUECH à M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie PEDUCASSE à Mme Eva BELIN

**Etaient excusés :**

- Mme Rachel DURQUETY
- M. Olivier MARTINEZ
- M. Pierre PASQUIER

**Etaient également présents :**

- Pour la Communauté de Communes du Seignanx : M. Laurent CLAUDE, Directeur Général des Services et Mme Séverine CASTAGNET, Responsable du Développement Economique
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement, M. Mathieu SERVILLAT et Mme Marie DUFOURCQ, Chargés d'Opérations
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
  - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU les statuts en vigueur du Syndicat Mixte,

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant le budget primitif de l'exercice 2025,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- de fixer à 185 000,00 € les participations statutaires des membres du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2025 comme suit :
  - 129 500,00 € pour le Département des Landes (70 %),
  - 55 500,00 € pour la Communauté de communes du Seignanx (30 %),
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat en cours d'exercice.

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L

Xavier FORTINON